

DETISF

Diplôme d'État Technicienne, Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

PROGRAMME DE FORMATION

Textes de référence :

- Décret du 10 Mars 2006 n°2006-250 relatif au Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- Arrêté du 25 Avril 2006 relatif au Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- Circulaire DGAS/SD4A/2006/374 du 28 Août 2006 relative aux modalités préparatoires et d'obtention du Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

SOMMAIRE

1. PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION :	2
2. OBJECTIFS DE LA FORMATION	3
3. CONTENUS DE LA FORMATION	4
4. DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION	5
5. MOYENS, PROJET, MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	6
6. QUALITÉ DES FORMATRICES /FORMATEURS	11
7. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION	13
8. DISPOSITIF D'INDIVIDUALISATION DE PARCOURS	15
9. ACCESSIBILITÉ VAE / APPRENTISSAGE	17

1. PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION :

La formation au diplôme d'État de technicienne, technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF), de niveau IV, est accessible sans condition de diplôme préalable. Mais les candidat.e.s doivent passer des tests d'admission consistant en une épreuve écrite (appréciation du niveau général et de la qualité d'expression) et un oral (évaluation des motivations et aptitudes relationnelles).

Modalités de l'inscription à l'admission :

▪ **INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

Les dossiers d'inscription sont à retirer sur le site Internet de La Rouatière (onglet CFTS Perpignan) ou au secrétariat de la Rouatière Perpignan. Le dépôt de candidature s'effectue à la date fixée sur le dossier d'inscription (Frais de dossier : 50 Euros).

Épreuves de sélection

- Épreuve écrite d'admissibilité (durée 2 h) visant à vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.
- Épreuve orale d'admission (durée 20 mn) visant à évaluer l'aptitude et la motivation des candidats.

N.B : Les candidat.e.s titulaires d'un diplôme, certificat ou titre au moins de niveau IV sont dispensé.e.s de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Coût de la sélection : 50 € (Frais de dossier), 50 € (Épreuve écrite), 80 € (Épreuve orale)

▪ **COÛT ET FINANCEMENT**

Pour tous les stagiaires en formation quel que soit leur statut :

Droits d'inscription = 184 € par an

Frais de scolarité = 350 € à la charge du stagiaire par an.

Devis à demander auprès de notre secrétariat

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

La profession de Technicienne – Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale et son contexte d'intervention

Les techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Elles ou ils, accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement.

Les établissements et services employeurs sont notamment ceux visés par l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Elles ou ils, élaborent leur intervention avec la personne aidée en collaboration avec l'équipe de travail et leur encadrement en fonction des besoins de la personne ou d'un groupe de personnes ou conformément à un mandat et dans le cadre du projet de service. Le projet d'intervention ainsi élaboré, définit et hiérarchise les objectifs de cette intervention, précise les moyens devant être utilisés pour les atteindre. Les techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale mettent en œuvre l'intervention et évaluent son déroulement avec la personne aidée, l'encadrement et, le cas échéant, les partenaires extérieurs.

Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, les techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.

Les techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Elles ou ils, contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale.

Les techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluriprofessionnel et de partenariat.

Les techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale sont à leur niveau garant-e-s du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées.

3. CONTENUS DE LA FORMATION

LE PARCOURS DE FORMATION ET LES CERTIFICATIONS :

La Formation de Technicienne, Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale est une formation professionnelle d'une durée de 2 ans, comptant 950h de formation théorique et de 1155 h de stage effectués en secteur associatif, ou dans des établissements ou services médico-sociaux

Le programme de formation aborde six domaines de formation (DF) :

- **Domaine de formation 1** : 270 h

Conduite du projet d'aide à la personne

- **Domaine de formation 2** : 100h

Communication professionnelle et travail en réseau

- **Domaine de formation 3** : 150 h

Réalisation des actes de la vie quotidienne

- **Domaine de formation 4** : 150 h

Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne.

- **Domaine de formation 5** : 150 h

Contribution au développement de la dynamique familiale

- **Domaine de formation 6** : 130 h

Accompagnement social vers l'insertion

Domaine de compétence	Référentiel de compétences
DC 1 : Conduite du projet d'aide à la personne.	1.1. Evaluer la situation et les besoins de la personne 1.2. Elaborer un projet individualisé dans le cadre des objectifs définis 1.3. Mettre en œuvre le projet individualisé 1.4. Evaluer le projet individualisé 1.5. Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives
DC2 : Communication professionnelle et travail en réseau.	2.1. Elaborer, gérer et transmettre de l'information 2.2. S'inscrire dans un travail d'équipe 2.3. Etablir une relation professionnelle 2.4. Assurer une médiation 2.5. Développer des actions en partenariat et en réseau
DC3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne	3.1. Réaliser en suppléance les actes ordinaires de la vie quotidienne 3.2. Contribuer au respect de l'hygiène 3.3. Favoriser la sécurité des personnes aidées

Domaine de compétence	Référentiel de compétences
DC 4 – Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur la vie quotidienne.	4.1. Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage 4.2. Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie 4.3. Conseiller sur la gestion du budget quotidien
DC5 – Contribution au développement de la dynamique familiale	5.1. Aider et soutenir la fonction parentale 5.2. Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie 5.3. Favoriser les situations de bienveillance et agir dans les situations de maltraitance
DC 6 – Accompagnement social vers l'insertion	6.1. Informer et orienter vers des services adaptés 6.2. Accompagner les personnes dans leurs démarches

4. DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

La Formation de Technicienne, Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale est une formation professionnelle d'une durée de 2 ans, comptant 950h de formation théorique et de 1155 h de stage effectués en secteur associatif, ou dans des établissements ou services médico-sociaux.

Elle se déroule en alternance entre le centre de formation (950h) et les terrains de stage pratique soit :

- 3 stages pour un total de 1155h sur une période de 20 mois (cursus en voie directe)
- 875 heures chez l'employeur et 280 H hors structure employeur (pour les parcours en alternance)

5. MOYENS, PROJET, MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La philosophie de La Rouatière dans la transmission pédagogique qui est la sienne, s'attache tout à la fois à actualiser ses enseignements en adéquation avec les évolutions légales et réglementaires, et dans le même temps s'inscrit comme lieu de veille politique et sociétal, d'expérimentations et de recherche avec ses partenaires territoriaux, à visée de transformations sociales au bénéfice des publics accompagnés et du faire société.

Notre projet pédagogique se caractérise certes par cette nécessaire articulation théorie / pratique, mais également par la prise en compte de la singularité de chaque étudiant-e qui élabore la pratique qui lui sera propre.

Auquel cas, l'enseignement en travail social, s'il prend appui sur un cadre légal et différents apports des sciences humaines, ne transmet pas in extenso toute la part qui revient à chacun-e d'adaptation aux situations particulières.

L'enseignement du travail social, dans la nécessaire prise en compte de la singularité de chacun-e, tout autant engagé-e dans la rencontre au un-e par un-e des personnes accompagnées, implique fondamentalement une réflexivité sur sa pratique, qui en fait sa professionnalité.

La pédagogie mise en œuvre peut à la fois être didactique lors de cours magistraux, mais également motiver la coopération en travaux de groupes afin de favoriser l'élaboration individuelle de la posture professionnelle de chaque stagiaire, également à visée de développement du travail en équipe. Des exercices pratiques à visée pédagogique d'apprentissage et d'organisation de la réflexion sont proposés tout au long de la formation, notamment dans les groupes d'analyse des pratiques professionnelles. Différentes productions écrites sont réalisées, à part égale la production orale est recherchée. Constamment, les mises en situations pratiques favorisent une pédagogie de l'apprentissage en faisant, tout en mobilisant les étayages théoriques transmis.

A. La formation théorique

La formation théorique est dispensée selon 2 modalités complémentaires :

- Pour l'ensemble de la promotion, des cours magistraux, des ateliers de groupe et des conférences assurés par les formatrices-formateurs permanent-e-s ou des intervenant-e-s extérieur-e-s, par des universitaires ou des professionnel-le-s de l'action sociale.

- Des temps de travail en petits groupes, encadrés par une formatrice ou un formateur :

- **Des guidances :**

Ce temps de formation est destiné à éviter l'errance des stagiaires dans leurs questionnements en les engageant à prendre appui sur leurs expériences passées tout en s'attardant sur leurs préoccupations présentes et en envisageant leurs deux années de formation dans une optique de construction réfléchie. Ce temps de guidance est l'outil par lequel les stagiaires peuvent rassembler les apports des différents domaines de compétences, les réflexions issues des divers cours, et celles du champ pratique, afin d'éviter une trop grande dispersion de la réflexion et du questionnement. Cette instance de formation vise à permettre à chaque étudiant-e d'évaluer la pertinence de l'articulation des apports théoriques avec les expériences vécues en stage, mais aussi de mesurer la qualité de la réflexion professionnelle, à travers notamment la production des différents écrits.

- **Des groupes d'analyse des pratiques :**

Ils sont animés par une ou un intervenant-e extérieur-e garant-e de la confidentialité de ce qui se dit dans ces groupes. Ce temps de formation participe à part entière à la construction et à l'actualisation de l'identité professionnelle. Ce qui est demandé aux étudiants, à partir de situations éducatives vécues, c'est de livrer une parole sincère, authentique, personnelle, voire intime sur ce qui se joue pour eux dans les relations éducatives. C'est avant tout un travail d'introspection et de remise en question de soi, en exprimant le plus librement possible ses difficultés, ses peurs, ses angoisses ou ses craintes, sa vérité et ses ressentis, à une intervenante ou un intervenant qui ne juge pas mais fait preuve d'empathie.

Moyens :

Techniquement, l'organisme de formation dispose de :

- salles de cours équipées d'outils multimédias (TV, vidéo projecteurs, lecteurs DVD, rétro projecteurs, sono, ordinateurs portables, caméscopes, appareils photo).
- d'un centre de ressources et de documentations avec 20 ordinateurs reliés à Internet, un fond documentaire recensant notices, livres, abonnements, revues du secteur de la santé et du social, un logiciel documentaire consultable en ligne ; une salle privative de 9 ordinateurs connectés à Internet, imprimante, site dédié avec annuaire, pages d'aide et de soutien.
- d'un pôle technique pour les formations dans les métiers du service et de l'accompagnement constitué d'une cuisine pédagogique, d'une salle dédiée aux soins aux personnes en situation de dépendance, d'un espace pour l'entretien du linge et l'hygiène des locaux et de puériculture et soins aux jeunes enfants

L'encadrement est assuré par des formatrices et formateurs titulaires des diplômes exigés par le Code de l'Action Sociale et des Familles et complété par des vacataires, prestataires, professionnel-le-s expert-e-s dans des domaines spécifiques.

B. La formation pratique :

STAGE 1 : 8 semaines - Semestre 1 (en VD) et semestre 2 (CFA et contrat pro)

Les objectifs :

- Comprendre le fonctionnement institutionnel, les missions, etc...
- Côtayer la pluridisciplinarité,
- Comprendre les enjeux du travail en équipe en fonction des rôles et places de chacun,
- Pouvoir côtayer des usagers, les accompagner dans les aspects éducatifs,
- Comprendre le rôle de chaque professionnel dans le projet personnalisé de l'utilisateur,
- Participer à des réunions d'équipe,
- Aborder la question partenariale,
- S'inscrire progressivement dans une dynamique d'intervention « aux côtés » du référent dans le respect des usagers et du travail mené.

Une semaine de regroupement au centre de formation est programmée pour articuler les apports théoriques et pratiques et pour l'élaboration du Dossier de Pratiques Professionnelles (DPP).

STAGE 2 : 8 semaines – Semestre 2

Les objectifs :

- repérer et comprendre le cadre de l'intervention
- identifier le processus de l'intervention (origine et traitement de la demande, prise en charge financière, évaluation, objectifs de travail, choix des modalités d'intervention en fonction des spécificités professionnelles ou pas...)
- intervenir progressivement dans le cadre d'accompagnements individuels et/ou collectifs dans le respect des usagers et du travail mené avec si possible des outils propres au T.I.S.F.
- comprendre et se situer dans un travail d'équipe et/ou de partenariat
- se situer progressivement en préprofessionnalisation.

Il s'agira donc de s'inscrire progressivement dans une dynamique d'intervention dans le respect de la personne accompagnée et du travail mené.

STAGE 3 : 17 semaines fractionnables Semestre 3 et 4

Les objectifs :

- Renforcer le processus de professionnalisation,
- Se situer progressivement en préprofessionnalisation,
- Construire et d'approfondir les aspects singuliers de la profession en les confrontant à d'autres travailleurs sociaux
- Compléter et approfondir les apprentissages
- Favoriser une prise d'autonomie.

Des semaines de regroupement au centre de formation sont programmées pour articuler les apports théoriques et pratiques et pour l'élaboration du Dossier de Pratiques Professionnelles (DPP).

Ce stage donnera lieu, à une évaluation sur site qualifiant, menée conjointement par le site qualifiant et le centre de formation.

Cette note entrera dans la validation du D.C 1

Le calendrier d'alternance de la formation DETISF de la Rouatière ne permet pas de percevoir une gratification.

La ou le référent-e terrain

Professionnel-le du champ social, médico-social qui fait partie de l'équipe d'accueil dans laquelle va s'inscrire la, le stagiaire au quotidien, elle ou il possède une qualification de niveau au moins égal à celle à laquelle prétend le stagiaire (niveau 4).

Au moins une fois à la fin de chaque période de stage, dans le cadre d'une rencontre formelle, elle ou il permet au stagiaire lors d'un débat, d'analyser son implication lors de cette période, dans la dimension du sens donné aux actions éducatives (orientation, finalités), et d'interroger les repères sur lesquelles se fondent ces actions (valeurs, représentations, idéologies). Dans un souci de qualité du suivi, la référente, le référent est invité-e à demander au stagiaire une préparation écrite pour chacune de ces rencontres.

- Elle, Il, rédige les différentes évaluations du stage en collaboration avec la, le responsable de l'établissement ou du service.
- Elle, Il, procède avec la ou le stagiaire à un bilan de stage à la fin de la dernière période à partir de l'évaluation du projet de stage réalisé par la ou le stagiaire.

Le projet de stage

Document interne et formatif, ce support est rédigé par la ou le stagiaire au centre de formation avant le début du stage. La, Le, stagiaire présente dans ce document ses attentes, ses appréhensions et les objectifs visés en lien avec les domaines de compétences ; sont précisés les moyens qu'elle ou il compte se donner pour atteindre ces objectifs ainsi que les outils d'évaluation à mettre en œuvre.

Le projet de stage fera apparaître :

- Les motivations de la ou du stagiaire quant au choix du site qualifiant
- Une présentation succincte du site et des personnes accueillies
- La présentation des objectifs, des moyens et des outils d'évaluation

La visite de stage

La formatrice ou Le formateur de guidance, ou, lorsque ce n'est pas possible, un autre formateur, effectue une visite de stage pour chaque stagiaire et pour chaque stage. Cette visite réunit la ou le stagiaire, la ou le référent-e terrain, la ou le cadre socio-éducatif ou le responsable de l'établissement et le formateur du C.F.T.S. La Rouatière. Les membres de l'équipe d'accueil peuvent également être présents.

La visite de stage est un temps de formation dans lequel il est demandé à l'étudiant-e de présenter l'établissement d'accueil, son cadre juridique et réglementaire, ses missions, la population accueillie, son implication au quotidien dans les différents projets éducatifs, la mise en œuvre de son projet.

Cette présentation donne lieu à des échanges et des débats quant à l'implication de la ou du stagiaire et permettent l'actualisation du projet de stage.

Une seule visite de stage est prévue. Néanmoins, si des difficultés particulières et importantes apparaissent, une visite supplémentaire peut être programmée avec la formatrice ou le formateur de guidance et/ou la responsable de formation

6. QUALITÉ DES FORMATRICES /FORMATEURS

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE : Formatrices et formateurs sur la filière TISF

	Intervenants filière DETISF	Diplomes
Directrice du CFPF la Rouatière formation	Alexandra Saint-Martin	DEIS, DSTS, DEES
Coordination pédagogique	Ludivine Trillat ,	DEES Master 1 en psychologie clinique
DF 1 Conduite du projet d'aide à la personne	Bale Muriel	Master 2 Sociologie interventions sociales, CAFERUIS
	Fremaux M-France,	Cheffe de service ESMS, DE d'infirmière, DU Science de l'éducation et de la formation médico-sociale
	Cantenis Christian	DEES Diplôme de niveau 2 de la fonction publique Psychanalyste
	Marty Christine	DE CESF
	Guillaumes Muriel	DESS conception et méthodologie de projet
DF 2 Communication professionnelle et travail en réseau	Marty Christine	DE CESF
	Fremaux M-France	Cheffe de service ESMS, DE d'infirmière DU Science de l'éducation et de la formation médico-sociale
	Stéphane Martin, Coordinateur- formateur	DEES Master 2 Pratique réflexive en intervention sociale
	Bale Muriel	Master 2 PRIS - CAFERUIS
	Cantenis Christian	DEES Diplôme de niveau 2 de la fonction publique Psychanalyste

	Intervenants filière DETISF	Diplomes
DF 3 Réalisation des actes de la vie quotidienne	Bale Muriel	Master 2 Pratique réflexive en intervention sociale CAFERUIS
	Thierry Fontaine	CAFERUIS
	Christian Cantenis	DEES Diplôme de niveau 2 de la fonction publique Psychanalyste
	Derras Fatima	DE infirmière
	Fremaux Marie-France	Cheffe de service ESMS, DE d'infirmière, DU Science de l'éducation et de la formation médico-sociale
	Mme Sounier	EJE
	Marty Christine	CESF
	Lacuve Lea	CESF
	Bernède Marie	CESF
DF 4 Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	Christian Cantenis	DEES Diplôme de niveau 2 de la fonction publique Psychanalyste
	Derras fatima	DE infirmière
	Lacuve Lea	CESF
	Thierry Fontaine,	CAFERUIS
	Marty Chritine	CESF
	Durand Jennifer	DEES, Master 2 en science de l'éducation
DF5 Contribution au développement de la dynamique familiale	Pauline Mattioli,	DEES
	Durand jennifer,	DEES, Master 2 en science de l'éducation
	Bale Muriel	Master 2 PRIS - CAFERUIS
	Association APEX	CESF
	Trillat Ludivine	DEES Master 1 de psychologie

	Intervenants filière DETISF	Diplômes
DF6 Accompagnement social vers l'insertion	Marty Christine	CESF
	Bernède Marie	CESF
	Nachida Amrine	
	Delon Nathalie	Chef de service éducatif seceeur insertion- exclusion
	partenaires	

CONTACTS :

Alexandra SAINT-MARTIN : Directrice du CFPF la Rouatière 66

Ludivine TRILLAT : Coordinatrice pédagogique formation DE TISF et DEME

ltrillat@larouatiere.com

Jessica PINTO : Secrétariat TISF/DEME : 04 68 51 15 29

secretariat-perpignan@larouatiere.com

7. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

✓ **Suivi administratif :**

Émargement présentiel cours : signature par les stagiaires et les formatrices-formateurs des feuilles d'émargement par demi-journées.

Émargement présentiel stage : signature par les stagiaires et les référents de site qualifiant émargement par journée.

✓ **Suivi pédagogique :**

Commissions pédagogiques semestrielles Validation des Parcours de Formation

Réunion d'équipe

Entretiens individualisés à la demande du stagiaire ou de l'équipe

Formateur référent auprès des sites qualifiants

Commission des litiges

✓ **CERTIFICATIONS :**

Le référentiel de certification est composé de six épreuves validant chacune un domaine de compétences et dont les modalités sont précisées à l'annexe 2 « Référentiel de certification » de l'arrêté du 26 avril 2006. Elles sont organisées comme suit :

Domaines de Compétences	Référentiel de certification (arrêté du 26 avril 2006): modalités d'évaluation
DC1 : Conduite du projet d'aide à la personne	<p>Pratique professionnelle évaluée et notée conjointement par l'établissement de formation et le site qualifiant.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note sur 20 (coefficient 1) ✓ Epreuve organisée par l'établissement de formation (conformément à la procédure établie dans la convention de site qualifiant) <p>Dossier de pratiques professionnelles noté par le jury du diplôme</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note sur 20 (coefficient 1) ✓ Soutenance orale du dossier devant le jury du diplôme (30 minutes) ✓ Note sur 20 (coefficient 1) ✓ Epreuve organisée par la DRASS
DC2 : Communication professionnelle et travail en réseau	<p>Epreuve orale permettant au candidat de positionner, pour une situation donnée, le rôle du TISF par rapport à l'équipe et aux partenaires (2 sujets au choix, préparation 30 minutes, entretien 20 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note sur 20. ✓ Epreuve organisée par l'établissement de formation
DC3: Réalisation des actes de la vie quotidienne	<p>Contrôle continu en cours de formation comprenant des épreuves de mises en situation pratique et au moins une épreuve de contrôle de connaissances.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note sur 20 ✓ Epreuve organisée par l'établissement de formation
DC4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	<p>Epreuve orale de 20 minutes permettant, à partir d'une situation de la vie quotidienne, au candidat d'analyser les enjeux et les moyens de l'action éducative.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note sur 20 ✓ Epreuve organisée par l'établissement de formation

Domaines de Compétences	Référentiel de certification (arrêté du 26 avril 2006): modalités d'évaluation
DC5 : Contribution au développement de la dynamique familiale	Epreuve écrite de 3 heures permettant au candidat d'analyser une situation en rapport avec l'enfance ou la famille <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note sur 20 ✓ Epreuve organisée par la DRASS
DC6 : Accompagnement social vers l'insertion	Epreuve écrite de 2 heures permettant, pour une situation d'exclusion donnée, au candidat : <ul style="list-style-type: none"> ✓ de présenter les dispositifs et les services pouvant être sollicités ✓ de proposer un accompagnement social adapté ✓ Note sur 20 ✓ Epreuve organisée par l'établissement de formation

8. DISPOSITIF D'INDIVIDUALISATION DE PARCOURS

A l'entrée en formation, les candidat.e.s peuvent faire valoir une demande de dispenses qui sera définie dans le cadre d'une Commission en présence de la Directrice et de la Coordinatrice en fonction du tableau de dispenses lié au référentiel de formation.

Dans tous les cas, l'Organisme de Formation produit :

- un devis d'aménagement individualisé
- un livret de formation pour les parcours complets (DIPF Document individuel de parcours de formation)
- un DIPP – document individualisé parcours partiel
- un calendrier individualisé, pouvant prendre appui sur des temps collectifs des programmations en cours, pouvant également comprendre des entretiens individuels.

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant.

Dispenses et allègements, voir tableau page suivante.

DISPENSES ET ALLEGEMENTS DE DOMAINES DE FORMATION :

TISF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Bac professionnel services de proximité et vie locale	Bac professionnel services en milieu rural	BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complément aire aide à domicile	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Titre professionnel assistant de vie
DF 1 : Conduite du projet d'aide à la personne	Dispense			Allègement	Allègement		Allègement	
DF2 : Communication professionnelle et travail en réseau	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Allègement	Allègement		
DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne					Dispense	Allègement	Allègement	Dispense
DF4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	Allègement							
DF5 : Contribution au développement de la dynamique familiale	Allègement					Dispense		
DF6 : Accompagnement social vers l'insertion	Dispense	Dispense*	Allègement	Allègement				

* uniquement pour les titulaires du Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale option activités de soutien et d'aide à l'intégration

9. ACCESSIBILITÉ VAE / APPRENTISSAGE

VAE TISF : sur le site de Souilhanel

La Rouatière propose un accompagnement de 24h.

A partir d'une première étape appelée « bilan de positionnement préparatoire à la construction du parcours de soutien personnalisé finalisé par un document « diagnostic partagé », le candidat VAE bénéficie d'un accompagnement individualisé et /ou en petit collectif visant à le soutenir dans son travail d'écriture.

En qualité d'accompagnateur il s'agit de respecter la singularité de la pensée et du travail d'écriture de l'étudiant en lui fournissant si besoin des documents, des pistes de réflexion ou en mutualisant en petit groupe de deux à trois étudiants les lectures réalisées, les expériences professionnelles et les réalités de terrain. Ces 24h d'accompagnement ont pour objet :

- De s'approprier le référentiel de compétences
- D'explicitier ses expériences et de les confronter au référentiel
- De repérer les situations expérientielles pertinentes au regard du référentiel de certification
- De valoriser son parcours au regard des choix opérés, des analyses menées, des preuves apportées
- D'acquérir des outils méthodologiques permettant l'écriture d'un livret 2 conforme au attendu
- De se préparer à l'épreuve orale

ACCESSIBILITÉ EN APPRENTISSAGE OU AUTRES FORMES D'ALERNANCES

La formation DETISF est accessible en apprentissage par le biais du CFA sanitaire et social ; Le CPFPP encadre les apprentissages pédagogiques et amène les candidats aux certifications du DETISF. Le CFA assure le lien avec l'employeur. Les candidats doivent avoir moins de 30 ans ou avoir une reconnaissance RQTH.

Nous sommes une unité de formation UFA du CFA sanitaire et social de Montpellier contacts

CFA Sanitaire & Social :

Contact : Mme Karine Thomas 06 85 77 87 88 / karine.thomas@cfa-sanitaire-social.com

Pour toutes autres formes d'alternance, contrat de professionnalisation, Pro A ...nous contacter pour un parcours individualisé.